

CEREMONIES du 8 MAI :***Commémoration du 8 mai 1945***

Vous êtes invités à participer nombreux à la
Cérémonie au Monument aux Morts
lundi 8 mai 2017 à 11 heures

Appel aux morts
Dépôt de gerbes
Minute de silence
Discours

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur salle Pintelon.

Vente des bleuets : Les fonds recueillis servent à entretenir les
nécropoles nationales et aider les orphelins de guerre.



DIMANCHE 13 MAI 2017 :



Et si Léonard ...



Spectacle visuel et musical, tout public.

Samedi 13 Mai à 20h30

Espace Culturel R. Commun - BRASLES

Adultes : 8€ Enfants : 5€

Coproduction : Le moulin du Roc Scène Nationale de Niort



*Plus d'infos sur le site de la Mairie www.mairiedegland02.fr rubrique «sortir»
et sur le flyer qui vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres.*

SITE INTERNET de la MAIRIE :

www.mairiedegland02.fr

Le site Internet de la Mairie est opérationnel. N'hésitez pas à le consulter.
Les pages sont actualisées le plus souvent possible.

SAMEDI 20 MAI 2017 :

VIDE-GRENIER Des ECUREUILS



Comme l'an dernier, sauf problèmes éventuels dus au plan Vigipirate, le vide-grenier se déroulera aux alentours du Foyer Rural Marcel HUSSON

le samedi 20 mai 2017 de 9h à 19h

Il est ouvert aux particuliers et, sous conditions, aux professionnels.

Pour cet événement, une information plus détaillée vous précisant toutes les informations utiles vous a été distribuée.

RAPPEL : Inscription obligatoire avant le 17 mai 2017.

INSCRIPTIONS à L'ECOLE de BRASLES :

Il s'agit uniquement des nouvelles inscriptions.

Si votre enfant fréquente déjà l'école de Brasles, vous n'êtes pas concerné.

Attention : *Sur ordre de l'Inspection Primaire, vous devez passer à la Mairie retirer le dossier d'inscription avant de vous rendre à l'école de Brasles. Nous ferons la demande de carte de transport même si vous n'envisagez pas d'utiliser le bus scolaire (photo d'identité obligatoire).*

Vous pourrez ensuite vous rendre avec le dossier rempli, une photo d'identité, le livret de famille, le carnet de santé (vaccinations) et un justificatif de domicile à l'école de Brasles. La directrice recevra les inscriptions les :

- *Lundi 15 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00*
- *Jeudi 18 mai de 13h00 à 16h00*
- *Vendredi 19 mai de 18h00 à 19h00*
- *Samedi 20 mai de 10h00 à 12h00*
- *Sur rendez-vous si vraiment vous ne pouvez faire autrement. Téléphoner à l'école de Brasles (03 23 69 00 55).*

ECOLE Primaire et Maternelle mais aussi Collège :

Vous pouvez bénéficier de certaines aides du Conseil Départemental pour :

- Frais de restauration scolaire
- Départ en classe transplantée (mer, patrimoine, montagne, etc.).

(QF = quotient familial CAF ou MSA)

↳ Restauration scolaire :

Tranche du QF	Montant de l'aide
QF inférieur ou égal à 700€	1 € par repas
QF supérieur à 700€ et inférieur ou égal à 1 400€	0,80€ par repas

↳ Séjour éducatifs :

	QF inférieur ou égal à 700 €	QF supérieur à 700 € et inférieur ou égal à 1 400€
Montant de l'aide pour un séjour de 2 à 4 nuitées	16 € par jour	12 € par jour
Montant de l'aide pour un séjour de 5 à 10 nuitées	32 € par jour	28 € par jour

Pour en bénéficier vous devez remplir vous-même un dossier dans les deux cas. Ces aides sont soumises à des conditions de revenus.

Vérifiez d'abord si vous êtes concerné :

Pour connaître votre quotient familial contacter la Mutualité Sociale Agricole ou la Caisse d'Allocations Familiales. Si vous êtes allocataire CAF, voir www.caf.fr rubrique "[Mon compte](#)".

Si vous pouvez prétendre à ces aides, vous aurez besoin d'une attestation de Quotient Familial délivrée par la CAF ou la MSA.

Si votre QF est trop élevé, inutile d'aller plus loin, sinon patience ...

OÙ TROUVER LES DOSSIERS ?

- Aller sur www.aisne.com.
- En haut de la page activer le profil « jeune ».
- Puis à droite cliquer sur Services en ligne « bourses scolaires »
- Une fois sur cette page, choisir « bourse aux écoliers » ou « bourse aux collégiens » « lire la suite »

Une fois la page affichée au milieu du texte choisir la rubrique

Aide au financement pour la restauration scolaire

Aide aux séjours éducatifs

- Vous trouverez (ouf !!! enfin !!!) en milieu de page trois PDF dont l'un est le fameux dossier à remplir auquel il faudra joindre les justificatifs et pièces demandés.

Prendre rendez-vous en Mairie si vous avez besoin d'un « coup de main ».

Vous pouvez également vous rapprocher du Service d'Aide Sociale de la Mairie (qui remplace le CCAS) pour une aide complémentaire après étude de votre demande.